



Les caisses d'Allocations familiales comptent plus de 10 millions d'allocataires au 30 juin 2002

Au 30 juin 2002, les caisses d'Allocations familiales (CAF) ont versé des prestations à 10,2 millions d'allocataires. Au total, 27,6 millions de personnes, dont 12 millions d'enfants, sont couvertes par l'une au moins des prestations légales servies par les CAF.

Avec les évolutions socio-démographiques et la création de nouvelles prestations, le public des CAF s'est diversifié. 40,4 % des allocataires bénéficient actuellement des allocations familiales stricto sensu. 60,7 % touchent une prestation logement et 9,4 % le revenu minimum d'insertion (RMI)

De juin 2001 à juin 2002, le nombre d'allocataires est resté stable mais, depuis 1970, ce nombre a été multiplié par 2,5. En cinq ans, il a augmenté de 3,5 % avec des évolutions contrastées selon les prestations. Aujourd'hui, la tendance est à la stabilisation en Métropole et à la croissance dans les DOM.



Au 30 juin 2002, les caisses d'Allocations familiales (CAF) ont versé des prestations à 10 180 107 allocataires (9 769 955 en Métropole et 410 152 dans les DOM).

Le nombre d'enfants bénéficiaires s'élève à 11,5 millions en Métropole et à 530 000 dans les DOM. 26,5 millions de personnes (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge) sont couvertes en Métropole et 1,1 million dans les DOM (soit respectivement 45 % et 66 % de la population totale).

Le montant moyen mensuel des prestations perçues est de 344 euros (2 257 francs) en Métropole et de 416 euros (2 729 francs) dans les DOM. Ce montant varie fortement en fonction de la situation familiale. En Métropole, il passe de 242 euros (1 588 francs) pour les personnes isolées sans enfant à 1 298 euros (8 515 francs) pour les familles de cinq enfants et plus.

Profil des allocataires en Métropole

42,4 % des allocataires de Métropole n'ont pas

d'enfant à charge, 12,9 % sont des familles monoparentales, et 44,7 % des couples avec enfants.

Si on ne prend en compte que les allocataires avec des enfants à charge, alors 22,3 % des familles sont monoparentales.

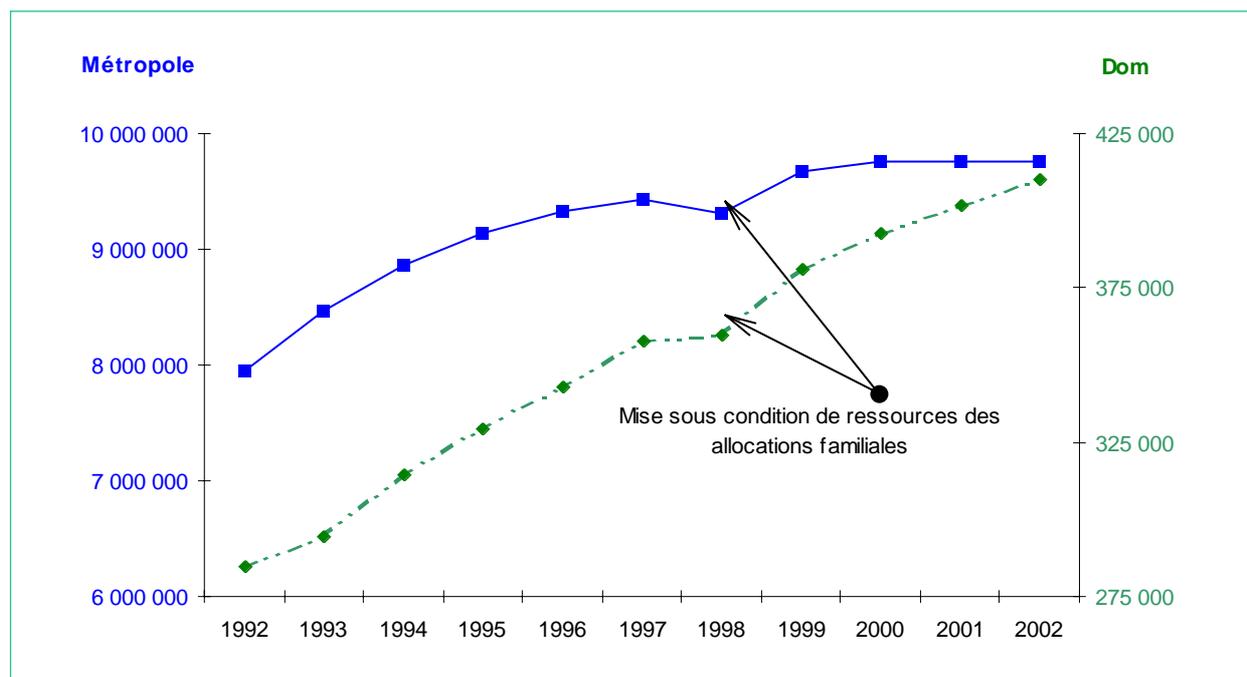
Plus de la moitié des usagers des CAF ont entre 30 ans et 50 ans (55,7 %), 24,2 % ont moins de 30 ans et 20,1 % sont âgés de plus de 50 ans.

60,7 % des allocataires bénéficient d'une aide au logement [allocation de logement familiale (ALF), allocation de logement sociale (ALS) ou aide personnalisée au logement (APL)], 40,4 % des allocations familiales, 12,9 % de l'allocation pour jeune enfant (APJE) et 9,4 % du revenu minimum d'insertion (RMI).

Stabilité du nombre d'allocataires depuis un an ...

Le nombre total d'allocataires au 30 juin 2002 est en légère augmentation (0,1 %) par rapport au 30 juin 2001 (graphique 1).

Graphique 1 : Evolution du nombre d'allocataires depuis dix ans



Source : CNAF, DSER.

En Métropole, les effectifs demeurent stables depuis juin 2000 alors qu'ils étaient en constante progression les années précédentes (à l'exclusion de la seule année 1998, marquée par une baisse sensible, en raison de la mise sous condition de ressources des allocations familiales).

Dans les DOM, la tendance à la hausse se poursuit au 30 juin 2002 avec une progression de 2,1 % par rapport à juin 2001.

... alors qu'il était en constante progression depuis trente ans

En décembre 1970, le nombre d'allocataires était d'environ 4 millions et celui des enfants bénéficiaires de 10 millions. Ainsi, en trente ans, le public des CAF à été multiplié par plus de 2,5.

En 1970, cette population était presque exclusivement composée de familles avec enfants.

En juin 2002, les allocataires sans enfant [bénéficiaires principalement de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), du RMI, de l'APL ou de l'ALS] représentent plus de 40 % de la population allocataire.

Cette profonde modification de la structure des bénéficiaires s'explique par la prise en charge par les CAF de besoins nouveaux pour des personnes en

dehors du public traditionnel des familles avec enfants (encadré 1).

Au cours de la période 1970-2002, le nombre de familles et d'enfants bénéficiaires a augmenté en dépit d'un contexte démographique peu dynamique.

Cette progression s'explique essentiellement par une meilleure prise en compte :

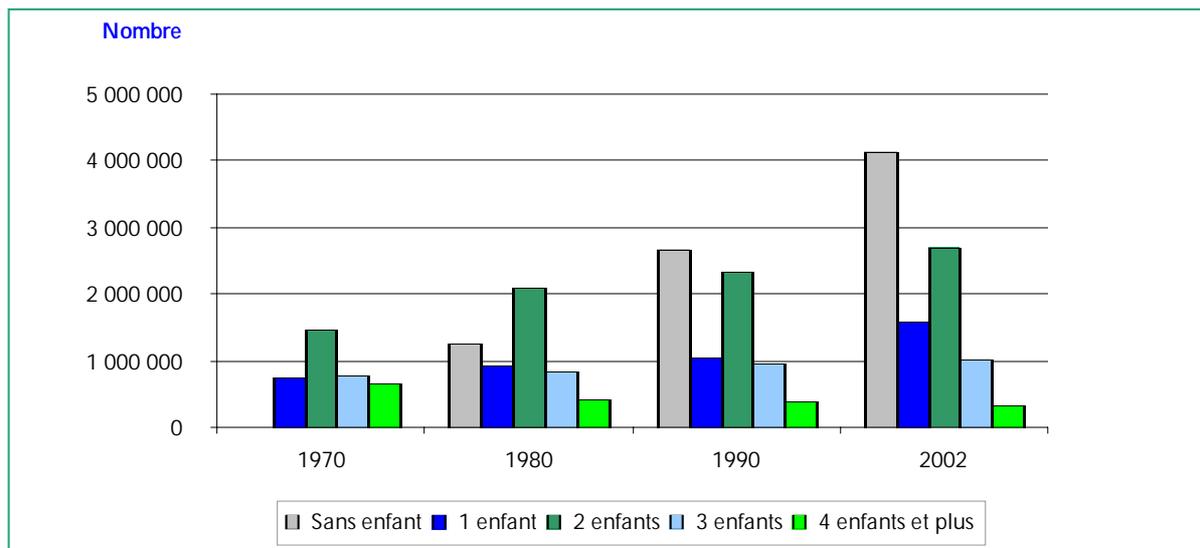
- des familles d'un enfant, en raison de l'élargissement du nombre de prestations dont elles peuvent bénéficier (APJE notamment) ;
- des enfants âgés de 16 ans à 20 ans plus nombreux en raison notamment du prolongement de la durée de scolarisation.

Ainsi, le nombre de familles bénéficiaires a augmenté de plus de moitié (53 %) et celui des enfants d'un quart.

La progression la plus importante provient de la modification de la structure par taille des familles (graphique 2) en raison de :

- la diminution de moitié du nombre des familles nombreuses (de quatre enfants et plus) ;
- la progression d'un tiers de celui des familles de trois enfants ;
- le doublement de celui des familles de un et de deux enfants.

Graphique 2 : Répartition des allocataires selon la taille de la famille



Source : CNAF, DSER.

En Métropole, le nombre des allocataires par prestation évolue selon des dynamiques différentes

De juin 2001 à juin 2002, l'évolution du nombre d'allocataires par prestation est en légère augmentation en Métropole.

Entre juin 1997 et juin 2002, les deux prestations familiales qui connaissent la plus forte augmentation sont l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée [AFEAMA (+ 45,5 %)] et l'allocation d'éducation spéciale [AES (+ 15,4 %)].

Le nombre de bénéficiaires de l'AGED a significativement diminué après la réforme de la prestation en 1998.

Parmi les trois minima sociaux, l'allocation de parent isolé (API) enregistre une hausse soutenue (+ 8,1 %), mais inférieure à celle de l'AAH (+ 18,1 %).

En revanche, le nombre des bénéficiaires du RMI diminue depuis 2000, après une croissance continue depuis sa création en décembre 1988. Toutefois, la tendance à la baisse pourrait s'inverser, une légère hausse du nombre de bénéficiaires ayant été constatée entre janvier 2002 et juin 2002 (1).

ENCADRE 1

Les principaux changements législatifs depuis 1970

1970 marque le début d'une période de vingt ans pendant laquelle la législation des prestations familiales s'est considérablement complexifiée pour tenir compte des nouveaux besoins spécifiques des familles, et pour suivre l'évolution de la société :

- **Prise en compte des frais de rentrée scolaire** : création de l'allocation de rentrée scolaire (1974).
- **Prise en compte des enfants handicapés** : création de l'allocation d'éducation spéciale (1975).
- **Prise en compte de la monoparentalité** : création de l'allocation orphelin (1971) remplacée par l'allocation de soutien familial (1985), l'allocation de parent isolé (1976).
- **Prise en compte du développement du travail féminin** : le complément familial (1978) se substitue à l'allocation de salaire unique et de la mère au foyer.
- **Meilleure prise en compte de la naissance et de la garde des jeunes enfants** : l'allocation pour jeune enfant (1985) se substitue aux allocations prénatales et de maternité ; création de l'allocation parentale d'éducation (1985) ; création de l'allocation de garde d'enfant à domicile (1987) ; création de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (1991).
- **Extension progressive de la prise en charge des enfants de 16 ans à 20 ans sortis du système scolaire et sans activité professionnelle.**
- **Par ailleurs, les CAF ont été amenées à verser des prestations à des ménages n'ayant pas nécessairement d'enfants à charge** : l'allocation aux adultes handicapés (1975) ; l'aide personnelle au logement (1978) et l'allocation de logement sociale (créée en 1971 pour les personnes âgées les handicapés et les jeunes travailleurs et étendue de 1991 à 1993 pour permettre l'accès des aides personnelles au logement à l'ensemble de la population) ; le revenu minimum d'insertion (1988).

Pourquoi le nombre d'allocataires évolue-t-il ?

Les variations du nombre des bénéficiaires (nombre total ou nombre par prestation) peuvent être de trois natures différentes :

- les modifications législatives et réglementaires : création ou suppression d'une prestation, mais aussi modification des conditions d'ouverture du droit à la prestation ;
- les variations démographiques augmentent ou restreignent le nombre de bénéficiaires potentiels ;
- l'environnement socio-économique a une incidence sur le nombre des bénéficiaires.

L'aggravation de la crise économique peut entraîner une augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion. Le prolongement de la scolarité peut entraîner une augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires. Tous ces éléments peuvent se conjuguer ou se contrarier. Il n'est jamais facile d'analyser finement les causes d'évolution.

La croissance du nombre des bénéficiaires des allocations familiales est faible, mais constante (+ 2,9 % en cinq ans).

De juin 2001 à juin 2002, le nombre de bénéficiaires d'une aide au logement a baissé, pour chacune des trois prestations (ALS, APL, ALF).

Sur cinq ans, les évolutions sont contrastées : 7,2 % d'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'ALF, 3,4 % d'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'ALS.

En cinq ans, le nombre de bénéficiaires de l'APL a baissé de 2,6 %. Cette régression peut s'expliquer, en partie, par l'instauration des prêts à taux zéro, permettant de financer l'achat de logements non éligibles à l'APL.

Maurice Parnois ■
CNAF - DSER
*Pôle statistiques de prestations
 et d'action sociale*

Les bénéficiaires de prestations légales en Métropole en juin 2002

	Jun 2002	Evolution sur 1 an (juin 01 - juin 02) en %	Evolution sur 5 ans (juin 97 - juin 02) en %
Nombre d'allocataires	9 769 955	0,0	3,5
Nombre d'enfants à charge	11 477 586	0,1	1,7
Prestations familiales			
Allocations familiales	3 948 613	0,5	2,9
Allocation de rentrée scolaire	2 705 373	-0,6	7,8
Complément familial	811 988	-2,0	1,2
Allocation pour jeune enfant	1 259 259	-1,1	1,4
Allocation parentale d'éducation	502 324	1,0	6,5
Allocation de garde d'enfant à domicile	59 499	-1,6	-21,8
Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée	579 782	3,0	45,5
Allocation de présence parentale	1 957	87,8	
Allocation de soutien familial	531 140	1,3	9,6
Allocation d'éducation spéciale	104 411	3,0	15,4
Prestations logement			
Allocation de logement familiale	1 144 194	-0,7	7,2
Aide personnalisée au logement	2 708 970	-0,9	-2,6
Allocation de logement sociale	2 077 377	3,4	-1,3
Minima sociaux			
Allocation aux adultes handicapés	687 404	3,1	18,1
Allocation de parent isolé	162 209	1,8	8,1
Revenu minimum d'insertion	919 540	-1,1	0,4

Source : CNAF, DSER.

Note : L'allocation de présence parentale a été créée le 1er janvier 2001.

Les chiffres du tableau ne se cumulent pas, les bénéficiaires pouvant toucher plusieurs prestations.

Note

- (1) Voir Mathieu F. *Légère hausse des bénéficiaires du RMI au 30 juin 2002, l'e-ssentiel*, octobre 2002, n° 5.

A paraître

- CNAF, « **Prestations légales. Aides au logement. Revenu minimum d'insertion au 30 juin 2002** », DSER, 2002.

Directrice de la Publication
 Annick Morel
Directrice de la rédaction
 Virginie Madelin
Directeur-adjoint de la rédaction
 Julien Damon
Rédactrice en chef et abonnements
 Lucienne Hontarrède
Secrétaire de rédaction
 Patricia Christmann
Maquettiste - mise en page
 Ysabelle Michelet

Contact
 lucienne.hontarrede@cnafr.cnafrmail.fr
 Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 23 rue Daviel
 75634 Paris Cedex 13
 Tél. : 01 45 65 52 52

ISSN en cours